



Séquence de questions orales #1 Nos questions et les réponses de M. le Maire

Séance du mercredi 9 septembre 2026

- **Question posée par Madame Rozenn Hubert-Cornu**

Monsieur le Maire,

Le 6 août dernier, le média d'investigation breton Splann! a publié un article intitulé "À l'Ehpad de Combours, en Ile-et-Vilaine, de nouvelles accusations de "négligences" et de "maltraitements"". Cet article relate qu'une plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "non-assistance à personne en péril" a été déposée en février 2026 par la famille d'une ex-résidente de l'Ehpad. Il rappelle en outre des défauts de soins subis par des résidents depuis plusieurs années, des pratiques managériales "brutales" dénoncées par une ancienne cadre de l'établissement ("harcèlement incessant", "intimidations", "dénigrement", "discrimination salariale") ainsi que le relevé de plusieurs dysfonctionnements par l'Agence Régionale de Santé suite à une inspection menée en 2023. Ces éléments ne sont certes pas nouveaux, mais la situation est vécue comme en dégradation. Par ailleurs, par la délibération 2024-129 votée par le conseil municipal de Combours le 17 septembre 2024, la Ville de Combours a accordé sa "garantie sur l'emprunt mobilisé pour la construction d'une unité d'hospitalisation conventionnelle et la création d'un hôpital de jour" de 1 500 000€, à hauteur de 50%, par l'association Clinique Saint-Joseph. Cette délibération prévoit notamment de "s'engager pendant toute la durée du Contrat de Prêt [144 mois] à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci". À ce titre, les affaires de l'Ehpad de Combours concernent directement les affaires municipales et un regard exigeant doit y être apporté. Au vu de ces nouvelles révélations, vous engagez-vous à demander toute la transparence légitime à l'association Clinique Saint-Joseph vis-à-vis de ces accusations graves et ainsi protéger les agents et les résidents des dangers relatés ?

Madame la conseillère municipale,

Comme le stipule l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal « les questions orales sont obligatoirement limitées à des affaires d'intérêt strictement municipal ».

- **Question posée par Monsieur Cyrille Arnal**

Monsieur le Maire,

Après avoir déjà évoqué cette question à deux reprises depuis le début de la mandature, nous souhaitons savoir si vous envisagez de filmer et diffuser les séances du conseil municipal, à l'instar de très nombreuses communes de taille comparable. Ainsi chaque Comboursaise et Comboursais pourrait avoir accès aux propos et bénéficier des éclaircissements et précisions apportés lors des débats et éviter certains raccourcis susceptibles de mettre à mal la courtoisie républicaine. L'accès aux délibérations des conseils municipaux constitue un droit pour tout citoyen et un enjeu majeur de la démocratie locale.

Monsieur le conseiller municipal,

Les modalités d'organisation et de communication liées au Conseil Municipal ont été abordées et votées lors du dernier Conseil Municipal. Les délibérations des conseils

municipaux sont disponibles en intégralité sur le site internet de la ville et les séances sont ouvertes au public. La retransmission audiovisuelle des séances ne constitue pas une obligation pour le maire. En revanche, il lui appartient de veiller à l'établissement du procès-verbal de chaque séance.

- **Question posée par Monsieur Bruno Charles**

Monsieur le Maire,

Nous avons été sollicités par des citoyens quant à la dangerosité de deux axes de circulation situés dans l'agglomération combourgeoise : la route de La Chapelle et la route de Lanhélin. La vitesse automobile y est régulièrement excessive, les trottoirs et bordures de route y sont particulièrement étroits. Ces conditions de circulation engendrent une dangerosité malvenue pour les piétons, cyclistes, riverains et collégiens. Alors que des aménagements sont prévues rue de l'Abbaye, qu'en est-il de la route de La Chapelle et de la route de Lanhélin ? Quelle réponse apporterez-vous aux demandes légitimes d'apaisement et de sécurisation de ces deux axes ?

Monsieur le conseiller municipal,

La sécurité routière est un sujet pour lequel nous attachons une grande importance. Pour la route de la Chapelle, la Ville a formulé un vœu lors du dernier Conseil Municipal à destination du Conseil Départemental, en demandant la réalisation d'aménagement de voirie permettant la sécurisation de la traversée de carrefour. J'ai appris récemment qu'une ligne budgétaire était affectée à ce sujet et que des travaux seront entrepris prochainement pour un montant de 42 000 €. Concernant la route de Lanhélin, des reprises de trottoirs ont été effectuées du côté des habitations, permettant des circulations piétonnes sécurisées. Je rappelle qu'il s'agit d'une voirie départementale en zone urbaine. Le partage de l'espace public peut être difficile à ces endroits et à certains horaires. J'appelle les automobilistes à respecter les limitations de vitesse et le code de la route.

- **Question posée par Madame Gwenaëlle Chenot**

Monsieur le Maire,

La société La Rance a lancé un projet de remplacement des immeubles existants du square du Clos Vaillant par des bâtiments neufs et de nouveaux aménagements extérieurs et paysagers. La livraison est prévue pour 2028. Le projet tel qu'actuellement présenté par le cabinet d'architecture Archipole, semble prévoir l'abattage des vieux arbres aujourd'hui présents aux abords du square, sur des parcelles dont la propriétaire est toujours la Ville de Combourg. Alors que l'été que nous vivons nous rappelle la nécessité de préserver et d'aménager des espaces de fraîcheur dans les villes, ce projet inquiète légitimement des riverains du square. Ceux-ci rapportent par ailleurs qu'aucune consultation n'a été menée auprès du voisinage avant de présenter un tel projet. Que pensez-vous de l'abattage d'arbres ainsi projeté et quelle position tiendrez-vous dans les discussions avec la société La Rance ?

Madame la conseillère municipale,

En matière de logement social, la Ville remplit les objectifs fixés par le PLUi. En l'espace de quelques années, 84 nouveaux logements sociaux ont été construits par la SA HLM La Rance (la Croix du Chenot 1 et 2, la Croix Briand 5, sur le site du quartier Saint-Joseph et la résidence Les Châtaigniers). Une donnée nouvelle nous a été communiquée dernièrement puisqu'il est prévu la création d'une dizaine de logements sociaux supplémentaires par Emeraude Habitation dans le cadre du programme porté

par la société Réalités. Cette nouvelle orientation nous invite à prendre du recul sur la rénovation du quartier du Clos Vaillant. Un projet est en effet en discussion avec la SA HLM La Rance, mais rien n'est acté pour le moment et le devenir des arbres n'a pas été évoqué.

- **Question posée par Monsieur Corentin Gaillard**

Monsieur le Maire,

Si l'été 2026 s'annonce comme le plus chaud jamais enregistré, il s'annonce surtout comme l'un des plus frais des années et décennies à venir. Ce que l'on a vécu, et la manière dont Combourg est frappé par les canicules, sécheresses et autres pertes en termes de biodiversité sont tout sauf une surprise. Des malaises de la parade florale aux vomissements d'enfants et d'animateurs à l'accueil de loisirs Rivallon, en passant par une surmortalité de poissons dans l'étang des Maffins, à quelques pas d'un centre-ville surminéralisé donc surchauffé, Combourg a subi de plein fouet ces conséquences du réchauffement climatique. À quelles mesures d'urgence et structurelles vous engagez-vous pour contribuer à l'atténuation du réchauffement climatique et à l'adaptation de Combourg à celui-ci ?

Monsieur le conseiller municipal,

Tout d'abord, je ne suis pas devin et je ne saurais présager de la température des étés à venir. Comme toutes les communes françaises, Combourg a effectivement connu un été marqué par une chaleur particulièrement intense. Réduire trois mois de fortes chaleurs aux quelques incidents que vous mentionnez me paraît une conclusion très restrictive qui ne reflète pas vraiment la réalité. Un certain nombre de bâtiments communaux ont été rénovés récemment, dans le respect des Réglementations Thermiques 2012 ou 2020, comme la loi nous y oblige. Force est de constater que ces réglementations privilégient avant tout la réduction des consommations énergétiques en hiver, sans accorder une attention suffisante à l'inconfort thermique estival. Sachez que la Ville travaille d'ores et déjà à l'adaptation de plusieurs bâtiments, notamment le multi-accueil Ribambelle et les écoles. On ne peut toutefois pas retenir que ce qui va mal. Les îlots de fraîcheur situés à proximité immédiate du centre-ville (tour du Lac, Malouas, Croix Briand, jardins du lycée) ont par exemple été très appréciés des habitants, et je suis surpris que vous ne les mentionniez pas parmi les points positifs. Par ailleurs, grâce à l'engagement des élus municipaux et des bénévoles de nos associations, toute la programmation estivale en termes de travaux et d'animations a pu se tenir avec beaucoup de succès, malgré les épisodes de canicule. Cela étant, la vie de la commune se doit de continuer, avec ses activités, ses événements et son dynamisme. Face à ces fortes chaleurs, l'adaptation est une responsabilité collective, à laquelle la Ville prendra toute sa part.